

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le lundi 11 septembre 2023 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, au 2197 rang St-Joseph, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire:	Guy Dupuis
Mesdames les conseillères:	Marie-Pier Bourassa Noémi Robitaille
Messieurs les conseillers :	Richard Baril Jean-Luc Boisclair Nicolas Goulet Jean-François Jodoin

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le Maire Guy Dupuis.

Est aussi présent, monsieur Daniel Larente, directeur général et greffier-trésorier.

(1) Ouverture de la séance

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30

2023-09-143

(2) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin appuyé par Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023
4. Approbation des comptes
5. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2023
6. Affichage du poste d'adjointe administrative
7. Autorisation de dépense pour l'achat d'une banque d'heures avec Soutien SCP
8. Formation pompier 1
9. Autorisation de dépense pour la correction des fossés
10. Embauche de François Lampron comme responsable des activités au gymnase (session automne) *Point reporté à une séance ultérieure*
11. Embauche de la pompière, Madame Édith Broenimann
12. Appui au Club Fadoq de Sainte-Perpétue
13. Autorisation de dépense pour travaux d'asphaltage
14. Octroi du contrat de déneigement des routes municipales 2023-2024

15. Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable – limite de vitesse sur la route 259
16. Mise à jour de l'automate au bâtiment de distribution d'eau potable du rang Saint-Charles
17. Autorisation de dépense pour le paiement de la Sûreté du Québec
18. OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'ÉGOUT SANITAIRE SOUS LE RANG SAINT-JOSEPH (ROUTE 259)
19. Entente intermunicipale relative à la gestion des actifs - approbation
20. Varia
21. Suivi des comités
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-144

(3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 et que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu lesdits procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu par ce conseil que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 soit adopté tel que présenté.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-145

(4) Approbation des comptes

CONSIDÉRANT QUE le directeur général certifie la disponibilité des fonds pour les comptes à payer au montant de 245 232.28\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Boisclair appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(5) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2023

Le directeur général et greffier-trésorier fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 août 2023.

2023-09-146

(6) Affichage du poste d'adjointe administrative

CONSIDÉRANT QUE le poste d'adjointe administrative n'a pas été affiché depuis le départ de l'ancienne adjointe;

CONSIDÉRANT QUE le poste est présentement affiché sur Indeed, sur notre Facebook et les réseaux sociaux de la MRC Nicolet-Yamaska pour une durée de 3 semaines se terminant le 22 septembre 2023 à 16h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Pier Bourassa appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil d'afficher le poste d'adjointe administrative sur Indeed, sur notre Facebook et les réseaux sociaux de la MRC Nicolet-Yamaska pour une durée de 3 semaines se terminant le 22 septembre 2023 à 16h00.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-147

(7) Autorisation de dépense pour l'achat d'une banque d'heures avec Soutien SCP

CONSIDÉRANT le besoin d'assistance avec Sygem pour la comptabilité;

CONSIDÉRANT QUE Pascal Lemelin, propriétaire de Soutien SCP, est un ancien formateur d'Infotech;

CONSIDÉRANT l'assistance de Pascal Lemelin dans la préparation de notre audit annuel et sa disponibilité pendant la visite des vérificateurs;

CONSIDÉRANT QUE Pascal Lemelin assiste la Municipalité de Saint-Sylvère hebdomadairement depuis 2022;

CONSIDÉRANT le montant de 15 000\$ plus taxes pour une banque d'heures de 200 heures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Pier Bourassa appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu d'autoriser la dépense pour l'achat d'une banque de 200 heures avec Soutien SCP au montant de 15 000\$ plus taxes pour assistance Sygem à la comptabilité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-148

(8) Formation pompier 1

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du Comité sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la formation aura lieu ici-même à la caserne de Sainte-Perpétue ce qui évitera des frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour

intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Perpétue désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ste-Perpétue prévoit la formation de 4 pompiers (Madame Valérie Robitaille et Messieurs François Dionne, Patrick Jodoin et Hugo Lafond) pour le programme Pompier 1 cette année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nicolet-Yamaska en conformité avec l'article 6 du Programme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Noémi Robitaille et appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Nicolet-Yamaska.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme le 2023-09-11

Signature du directeur général et greffier-trésorier

2023-09-149

(9) Autorisation de dépense pour la correction des fossés

CONSIDÉRANT QUE le fossé entre le 35 et le 51 rue De la Bastille servira de prototype;

CONSIDÉRANT les recommandations de Techni-Consultant;

CONSIDÉRANT le montant de 3 450\$ plus taxes que la Municipalité alloue pour faire ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront exécutés par Mini Excavation Éric Lessard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil d'autoriser la dépense de 3 450\$ plus taxes pour la correction des fossés se situant devant les adresses du 35 au 51 rue De la Bastille.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(10) Embauche de Monsieur François Lampron comme responsable des activités au gymnase (session automne)

Point reporté à une séance ultérieure

2023-09-150

(11) Embauche de la pompière, Madame Édith Broenimann

CONSIDÉRANT l'entrevue ayant eu lieu le 16 août 2023;

CONSIDÉRANT les recommandations au conseil du chef pompier et des membres du Comité sécurité incendie, suite à l'entrevue réalisée;

CONSIDÉRANT la date d'entrée en fonction de la pompière pour le 12 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la proximité du candidat avec son lieu de résidence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin appuyé par Madame Noémi Robitaille et résolu par ce conseil d'embaucher la pompière, Madame Édith Broenimann.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-151

(12) Appui au Club Fadoq de Sainte-Perpétue

CONSIDÉRANT QUE le Club Fadoq de la municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue contribue grandement à maintenir en place des activités de qualité pour tous les aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Perpétue supporte le Club Fadoq depuis sa fondation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Noémi Robitaille appuyé par Monsieur Nicolas Goulet et résolu par ce conseil d'appuyer le Club Fadoq de Sainte-Perpétue.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-152

(13) Autorisation de dépense pour travaux d'asphaltage

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'asphaltage étaient nécessaires à cause de la fuite du 6 juillet 2023 en face du 2249 rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une route du MTQ;

CONSIDÉRANT les 2 soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire était Groupe 132;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du Comité de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE d'autres travaux d'asphaltage étaient nécessaires ailleurs dans la municipalité (coin rues Bastille et Leclerc, face à l'école La Jeunesse, face au 2489 rang Saint-Joseph et face au 2809 Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Boisclair appuyé par Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil d'autoriser la dépense de 10 525\$ plus taxes pour les travaux d'asphaltage.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-153

(14) Octroi du contrat de déneigement des routes municipales 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est allée en appel d'offres public le 14 juillet 2023 pour le déneigement des routes municipales pour la saison 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE seulement 1 soumission a été reçue le 11 septembre 2023 à 11h00;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission par le directeur général et greffier-trésorier, le plus bas soumissionnaire était Entreprises Sarigo Inc. au montant de 98 690\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du Comité de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet appuyé par Monsieur Jean-Luc Boisclair et résolu par ce conseil d'octroyer le contrat au montant de 98 690\$ plus taxes à Entreprises Sarigo Inc.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-154

(15) Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable – limite de vitesse sur la route 259

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues des citoyens concernant le non-respect de la limite de vitesse sur la route 259;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité partage l'avis des citoyens et souhaite attirer l'attention du ministère au sujet de cette problématique;

CONSIDÉRANT QU'une résolution municipale est nécessaire pour demander au ministère d'étudier la problématique et proposer des mesures, au besoin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Noémi Robitaille appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu par ce conseil de demander au ministère d'étudier la problématique et proposer des mesures, au besoin.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-155

(16) Mise à jour de l'automate au bâtiment de distribution d'eau potable du rang Saint-Charles – octroi du mandat

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Perpétue désirait recevoir une proposition concernant la réparation et la mise à jour de l'automate au bâtiment de distribution de l'eau potable ;

CONSIDÉRANT QUE les 3 offres de services qui ont été transmises courriel par des entreprises spécialisées en automatisation;

CONSIDÉRANT l'urgence de la situation;

CONSIDÉRANT QUE le financement est prévu via la TECQ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Techni-Consultant;

CONSIDÉRANT QUE JRT Automatisation est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin appuyé par Monsieur Richard Baril et résolu par ce conseil d'octroyer le mandat à JRT Automatisation au montant de 6 879.41\$ plus taxes.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-156

(17) Autorisation de dépense pour le paiement de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT le montant de 71 469.89\$ taxes incluses à payer pour le premier versement à la Sûreté du Québec en 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Nicolas Goulet appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil d'autoriser le paiement à la Sûreté du Québec au montant de 71 469.89\$ taxes incluses pour le premier versement de 2023.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

2023-09-157

(18) OCTROI DE MANDAT POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUT PLUVIAL ET D'ÉGOUT SANITAIRE SOUS LE RANG SAINT-JOSEPH (ROUTE 259)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant la fourniture de services professionnels en ingénierie pour les travaux de remplacement de conduites d'eau potable, d'égout pluvial et d'égout sanitaire sous le rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QU'il est envisagé que ce projet soit réalisé avec aide(s) financière(s) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en collaboration avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 14 juin 2023, huit (8) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QU'un Comité s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte;

CONSIDÉRANT QUE les résultats des soumissions se détaillent comme suit:

	Avizo	P54	APEX	EXP
Prix soumis	166 593,03 \$	173 181,09 \$	202 413,49 \$	226 598,48 \$
Pointage final	8,16	7,56	6,37	5,91
Rang	1	2	3	4

	Pluritec	Enerco	Stantec	GBI
Prix soumis	242 999,66 \$	256 306,87 \$	284 399,29 \$	465 275,08 \$
Pointage final	5,64	4,95	,78	2,88
Rang	5	6	7	8

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE pour les raisons décrites ci-haut, le Comité de sélection de la Municipalité recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « **Avizo Experts-Conseils** ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril appuyé par Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil que le mandat soit octroyé tel que recommandé par le comité de sélection.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(19) Entente intermunicipale relative à la gestion des actifs - approbation

CONSIDÉRANT la subvention reçue du programme de soutien à la coopération intermunicipale du fond région et ruralité en lien avec le projet de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Nicolet-Yamaska, la Municipalité d'Aston-Jonction, la Municipalité de Baie-Du-Febvre, la Municipalité de Grand-Saint-Esprit, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Célestin, la Municipalité de Saint-Elphège, la Municipalité de Saint-Zéphirin-De-Courval, la Municipalité de Sainte-Monique, la Municipalité de Sainte-Perpétue, la Municipalité de Saint-Célestin Village et la Municipalité de Saint-Wenceslas désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure une entente relative à la gestion des actifs;

CONSIDÉRANT l'établissement des rôles et responsabilités de chacun tel que précisé à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Richard Baril et appuyé par Monsieur Jean-François Jodoin et résolu par ce conseil d'autoriser la conclusion d'une entente relative à la gestion des actifs avec les municipalités à l'entente ici annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduit; et d'autoriser le directeur général à signer ladite entente.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

(20) Varia

(21) Suivi des comités

(22) Période de questions

2023-09-159

(23) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Jodoin appuyé Madame Marie-Pier Bourassa et résolu par ce conseil de lever la séance à 21h30.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Guy Dupuis
Maire

Daniel Larente
Directeur général et
greffier-trésorier

Je, Guy Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Guy Dupuis, Maire

